



L'« espace public européen » : une vue (trop) aérienne

par Andy Smith

pour des raisons évidentes liées à l'actualité, la (difficile) légitimation de l'intégration européenne fait l'objet, depuis le début des années quatre-vingt-dix, d'un nombre croissant de publications en sciences sociales. La contribution de Víctor Pérez-Díaz au premier numéro de cette revue en offre un excellent exemple¹. Force est de constater, toutefois, qu'un nombre important de ces écrits s'appuient soit sur des données empiriques de qualité médiocre, soit sur des réflexions générales. Pire, il y a finalement très peu de travaux qui développent des schémas d'interprétation susceptibles de structurer une recherche sur ce sujet. Ce champ reste largement en friche par l'effet d'un cercle vicieux : faiblesses de problématisation – enquêtes mal structurées – résultats banals – absence de renouvellement théorique...

Pour nous, la responsabilité en revient à la démarche d'un grand nombre de spécialistes, qui procèdent par « vue aérienne ». Ces universitaires n'ont pas pour objectif de nourrir les débats sur la nature de la dynamique d'intégration, mais de nous *dire* ce qu'est l'Europe, voire (implicitement) d'offrir aux acteurs publics des idées

1. « La Cité européenne », *Critique internationale*, n° 1, automne 1998, pp. 101-126.

clé en main pour rationaliser leur pratique des institutions communautaires. Comme ils utilisent les mêmes modes d'analyse, et souvent les mêmes mots que les acteurs (déficit démocratique, européanisation, etc.), le serpent finit par se mordre la queue. Aussi les approches dominantes n'aident-elles pas à appréhender une série de questions sur l'intégration européenne et, au premier chef, celle de sa légitimation.

En décortiquant trois tendances fortes de cette démarche dominante (une posture de recherche insuffisamment « interrogative », une conceptualisation de la légitimation de l'Europe trop politique et un découpage arbitraire entre espace public et espace privé), cet article voudrait montrer que les sciences sociales passent à côté d'un champ d'analyse difficile mais passionnant. Dans cet esprit, et convaincu que critiquer sans proposer est intellectuellement futile, nous exposerons également les éléments d'un schéma d'interprétation informé par des approches plus approfondies du lien social, de sa dimension politique et de leur dynamique.

Synthèse ou analyse ?

Le premier travers de la démarche « aérienne » consiste à aborder la légitimation de l'intégration européenne en avançant des certitudes théoriques par le biais d'une argumentation essentiellement déductive. En dépit de leurs différences, ce qui réunit les trois variantes que nous allons examiner est la transposition hasardeuse de catégories développées dans le cadre de l'analyse politique des États-nations à l'étude de l'Union européenne.

La première variante de cette approche est celle des spécialistes de la science administrative. Comme en témoigne l'abondance de manuels juridiques², l'établissement du droit et des institutions communautaires a constitué un terrain d'observation d'une amplitude inouïe pour cette discipline. Or, plutôt que d'investir dans une sociologie du droit européen ou d'interroger la structuration interne de la Commission, la plupart des auteurs se contentent de décrire de manière positiviste comment, selon les traités et la jurisprudence formelle, fonctionne (ou doit fonctionner) l'UE. Les tentatives, moins nombreuses, visant à interroger la spécificité des instances communautaires prennent presque systématiquement comme point de comparaison les systèmes politiques nationaux. Or, si ce mode d'exposition est commode pour l'initiation d'étudiants connaissant peu les instances communautaires, transposé à la recherche il enferme ses auteurs dans la quête futile de ressemblances et de divergences formelles et, hélas, souvent superficielles³. D'ailleurs, ces études concluent généralement, citant Jacques Delors, que l'Union européenne est un « ovni ».

L'idée de l'ovni est prise plus au sérieux par une deuxième variante : les modélisateurs. Plutôt que de comparer l'Union européenne à des systèmes politiques existants, un auteur comme Philippe Schmitter emploie des idéaux-types pour mettre

en lumière ses caractéristiques inédites⁴. Il tente ensuite d'expliquer la « géométrie variable » de l'intégration européenne, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles certains secteurs « s'europanisent » plus rapidement que d'autres⁵. Outre le fait que les catégories d'analyse employées gardent la marque de leurs origines (l'étude des États-nations), cette démarche reste problématique en raison des données empiriques utilisées pour étayer l'argumentation. De ce fait, contrairement à l'apparence d'objectivité que lui confèrent ses chiffres et ses tableaux sophistiqués, Schmitter ne fait en réalité que présenter son opinion sur « la gouvernance » de chaque domaine d'intervention communautaire, opinion qui n'est fondée sur aucune recherche systématique. Si l'avis d'un chercheur expérimenté n'est pas sans intérêt, l'habiller en résultat scientifique n'encourage pas la mise en place d'enquêtes sur l'Europe qui seraient moins schématiques.

Si la méthodologie de Schmitter renforce ses certitudes de départ, ce trait est partagé par une troisième variante de l'approche universalisante de l'intégration européenne, celle des spécialistes du comportement politique. Dans ce cas de figure, les problèmes de méthode nous paraissent paradoxaux étant donné que les chercheurs concernés affichent le souci de la qualité de leurs données empiriques. Il n'empêche qu'en partant de « l'opinion publique européenne », leurs analyses reposent sur des postulats théoriques et une méthode d'enquête qui tendent à gommer la complexité des identités et des altérités. Notre premier malaise concerne ici la banque de données utilisée par la plupart de ces chercheurs : l'*Eurobaromètre*⁶. Face à la quantité et à la régularité des statistiques produites par cet outil, leurs utilisateurs ont tendance à oublier qu'il est financé et orienté par la Commission européenne. Si l'usage politique des données n'est pas toujours évident⁷, le questionnement développé est néanmoins fortement orienté par les objectifs et les idéaux des agents de la Commission. Sans reprendre une critique des sondages déjà bien développée pour le cas de la France⁸, notre deuxième réserve concerne la manière dont les questionnaires de l'*Eurobaromètre* obligent les interviewés à réagir

2. À titre d'exemple, voir M.-F. Labouz, *Le Système communautaire européen*, Paris, Berger-Levrault, 1988, ou J.-V. Louis, *L'Ordre juridique communautaire*, Bruxelles, Commission européenne, 1993.

3. Ce danger est présent, par exemple, dans l'ouvrage de M. Croizat et J.-L. Quermonne, *L'Europe et le fédéralisme*, Paris, Montchrestien, 1996.

4. Ph. Schmitter, « Quelques alternatives pour le futur système politique européen et leurs implications pour les politiques publiques européennes », dans Y. Mény, P. Muller et J.-L. Quermonne (dir.), *Les Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995.

5. G. Marks, F. Scharpf et Ph. Schmitter, *Governance in the European Union*, Londres, Sage, 1996.

6. Pour une description du fonctionnement de cet outil et des présentations de ses « résultats », voir K. Reif et R. Ingelhart, *Eurobarometer : The Dynamics of European Public Opinion*, Londres, Macmillan, 1991 ; P. Bréchon et B. Cautrès, *Les Enquêtes Eurobaromètre. Analyse comparée des données socio-politiques*, Paris, L'Harmattan, 1998.

7. A. Smith, « La Commission et "le peuple". L'usage politique de l'*Eurobaromètre* », dans Bréchon et Cautrès, *op. cit.*

8. Voir notamment P. Champagne, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

en utilisant des mots et des expressions qui ne sont pas forcément les leurs⁹. Comme pour Schmitter, ce qui compte c'est de pouvoir ranger les données recueillies dans les « cases » prévues dès le départ de l'enquête. En dépit des apparences et de l'intérêt affiché pour la réception populaire de l'intégration européenne, la démarche globale reste marquée par une orientation qui va du haut vers le bas.

Enfin, si leurs questionnements et leurs techniques d'enquête les séparent, ces trois manières d'aborder la légitimation de l'intégration européenne se retrouvent, au moment de l'interprétation des données, sur le primat accordé à des concepts « synthétiques » (les mots qui résument une série de constats) par rapport aux concepts « analytiques » (les termes qui permettent au chercheur d'explicitier un constat)¹⁰. Cette distinction nous paraît pertinente au vu des termes favorisés de chacune des approches que nous venons de survoler. « Système politico-administratif » pour la première, « gouvernance » pour la deuxième et « identité européenne » ou « *political interest* » pour la dernière, sont tous des concepts qui résument un regroupement de données, mais qui ne sont pas des outils de recherche capables d'interroger leur sens¹¹. Plus globalement, en effet, une démarche plus interrogative vis-à-vis de l'Union européenne est le seul antidote : « Ne nous pressons pas d'en faire un objet politique bien identifié. Admettons qu'il s'agit là d'un processus complexe qui ne se modulera pas sur les schémas étatiques de type institutionnel. C'est en analysant les tensions et les contradictions qui balisent ce cheminement qu'on appréhendera le mieux la réalité d'une Europe politique qui avance encore à tâtons »¹².

Un espace public sans épaisseur sociale

Le deuxième travers de l'approche par « vue aérienne » de l'intégration européenne consiste à ne penser ses enjeux que sous l'angle politique. Plus exactement, en s'appuyant sans distance critique sur le concept d'« espace public », ces écrits proposent une lecture a-sociologique du lien social en le déconnectant de la légitimation des institutions communautaires.

Formalisé initialement par Jürgen Habermas pour son étude de l'émergence de l'État allemand au cours du XVIII^e siècle¹³, le concept d'espace public s'est vu progressivement réapproprié par de nombreux chercheurs travaillant sur les sociétés contemporaines. L'histoire de cette réappropriation dépasse très largement l'ambition de cet article¹⁴. La trajectoire du concept d'espace public nous intéressera ici uniquement sous l'angle de ses deux applications à l'étude de l'intégration européenne.

La première est celle d'une ruse rhétorique employée par de nombreux analystes des politiques publiques. Observant l'émergence d'un espace européen d'action publique, ces chercheurs soulignent souvent que ce processus pose problème faute de s'accompagner du développement concomitant d'un espace public¹⁵. Toutefois,

ce dernier concept est généralement défini en creux : il se compose de toute dimension politique et sociale censée exister au niveau national, mais qui ne s'observe pas au niveau de l'espace européen d'action publique. Ainsi employée, l'expression « espace public » se résume à une formule lapidaire qui permet de terminer un article en beauté mais qui, d'un point de vue analytique, revient à esquiver toute réflexion sur des éléments tels que la réception de ces politiques publiques par les populations de l'Europe et les difficultés de leur mise en scène.

Le concept d'espace public, ainsi que la démarche globale de son inventeur, nourrissent plus directement une autre vision de l'intégration européenne, celle-ci ancrée dans la philosophie et/ou la théorie politique. L'article déjà cité de Pérez-Díaz en fournit un exemple éclairant. En dépit de certaines vues percutantes¹⁶, ce texte est caractéristique d'une approche évolutionniste et déshistoricisée de l'intégration européenne.

Elle est évolutionniste car la plupart des écrits de ce courant postulent que l'Union européenne est vouée, un jour ou l'autre, à se créer un espace d'information, de débat et de décision. Comme l'écrit Habermas lui-même, « l'appropriation de chaque tradition propre supposera sa mise en relation avec la perspective des autres traditions de façon à être intégrée dans une culture constitutionnelle ouest-européenne et supranationale »¹⁷. À partir de cette certitude, l'auteur n'hésite pas à préconiser que les institutions européennes adoptent un modèle de « démocratie délibérative [qui] ne repose plus sur une représentation de la totalité sociale comme macro-sujet, mais comme flux de discours s'engrenant de manière anonyme »¹⁸. La double question du sens de ces discours et de qui les portera n'est absolument pas abordée. En suivant une démarche similaire, Jean-Marc Ferry se réjouit de la

9. L'approche de V. Pérez-Díaz (art. cité, 1998) nous semble aussi critiquable d'un point de vue méthodologique. Cet auteur construit, en effet, son argumentation autour des réponses à des questions directives du type : « Lesquels de ces droits sont les plus importants pour les citoyens de l'Union européenne ? » (question suivie d'une liste de droits), p. 117.

10. Distinction exposée par C. Sorbets, « Valeurs des termes », dans C. Sorbets (dir.), *Réflexions terminales et perspectives d'orientation. Quatrième rapport du programme de recherche collective Pouvoirs et territoires*, Bordeaux, CERVL, 1994.

11. Pour ne donner qu'un exemple, M. Abélès considère qu'aborder l'Union européenne comme un système politique réalisé conduit à « ignorer » son « inachèvement » et ses effets. « De l'Europe politique en particulier et de l'anthropologie en général », *Cultures et Conflits*, décembre 1997, p. 33.

12. M. Abélès, « L'Europe en trois questions », *Esprit*, décembre 1993.

13. J. Habermas, *Espace public*, Paris, Payot (17^e édition), 1993 (la première édition allemande date de 1964).

14. Pour une telle analyse voir C. Calhoun (ed.), *Habermas and the Public Sphere*, Boston, MIT Press, 1992.

15. Voir à ce sujet de nombreux textes dans Y. Mény, P. Muller et J.-L. Quermonne, *op. cit.*, notamment l'introduction de P. Muller.

16. Notamment sur l'absence d'un « projet historique » pour l'Europe et le conditionnement du *leadership* politique de l'Union européenne.

17. J. Habermas, « Citoyenneté et identité nationale. Réflexions sur l'avenir de l'Europe », dans J. Lenoble et N. Dewandre (dir.), *L'Europe au soir du siècle. Identité et démocratie*, Paris, Éditions Esprit, 1992, p. 29.

18. *ibid.*, p. 35.

construction européenne en la considérant comme catalyseur d'une identité « post-nationale et post-étatique ». Il conclut que l'Europe a besoin d'une « culture politique partagée, [...] un espace politique formé sur les trois principes de civilité, de légalité et de publicité »¹⁹. L'interprétation des « conversations », de la « familiarité » et de la « solidarité relationnelle » entre peuples de l'Europe présentée dans le texte précité de Pérez-Díaz s'inscrit nettement dans une telle perspective²⁰. À la base de ces arguments se trouve l'idée, à notre avis simpliste, que la sociabilité croissante que connaissent « les peuples de l'Europe » produit déjà une « association civile » européenne et produira à terme un espace public. En confondant sociabilité (rencontres et contacts) avec socialité (la manière dont un individu se représente et se situe dans le monde), ces auteurs cherchent désespérément les signes d'une « société civile en attente »²¹. C'est-à-dire que, pour des raisons tant idéologiques qu'épistémologiques, cette perspective postule que la socialisation qui découle de la fréquentation d'étrangers a la même intensité et les mêmes effets que celle produite par l'environnement social dans lequel on est élevé.

L'approche « espace public » est déshistoricisée car elle ignore très largement les représentations sociales qui structurent et motivent le comportement des groupes sociaux en Europe. La notion de « communauté politique d'appartenance » de Pérez-Díaz, par exemple, élude toute interrogation sur le sens de la nation et minimise le contenu sociologique des sentiments d'appartenance. Réduire l'histoire des sociétés à des évolutions politiques et de politiques publiques soulève au moins deux problèmes pour l'étude de la légitimation de l'intégration communautaire.

Le premier concerne l'inscription historique des attentes d'une société par rapport à l'intervention publique. Comme le démontrent des analyses de l'émergence du néolibéralisme en Europe²², ou notre propre comparaison de l'impact des politiques communautaires sur les rapports centre-périphérie en France, en Espagne et au Royaume-Uni²³, saisir la difficile légitimation de l'intervention communautaire exige une théorisation de l'action publique et notamment de son rapport à l'ordre politique. Plus exactement, il convient d'étudier non seulement la manière dont les politiques communautaires déstabilisent les *modes* nationaux d'intervention (mise sur agenda, mise en œuvre, etc.), mais comment se déplacent les *modèles* nationaux du politique (les configurations de pratiques et d'institutions).

Plus fondamentalement, l'appréhension sociologique du rapport entre une population, son territoire et son histoire conduit à rejeter la conception statique de la nation qui marque souvent l'approche « espace public ». Se plaçant plutôt dans une optique de « construction nationale » et d'« idéologie nationaliste », Rogers Brubaker propose sur ce point un schéma d'interprétation plus dynamique qui conceptualise la nation comme une catégorie de praxis (*practical category*) et non plus comme une catégorie analytique²⁴.

En somme, l'espace public tel que se le réapproprient souvent les spécialistes de l'intégration européenne n'est qu'un espace du politique. Certes, ce dernier ne se limite pas aux institutions formelles. Mais il peut difficilement être interprété en soi comme l'élément décisif de la construction des identités collectives²⁵. En gommant la complexité de ces dernières, ce courant d'analyse réduit la légitimité du politique aux rapports entre les membres actifs de la société civile (entreprises, associations, médias...) et les pouvoirs publics (administrations et arènes politiques européennes, nationales et locales). Or, comme le souligne Jacques Lagroye, la légitimation ne peut être abordée uniquement sous l'angle de la décision et sans prendre en compte l'impact de l'histoire sur les représentations sociales en jeu. La légitimité « implique une croyance en la valeur sociale des institutions »²⁶, valeur sociale qui ne peut être appréhendée par le chercheur qu'en prenant plus au sérieux l'épaisseur culturelle des représentations de l'espace et du temps²⁷.

Espace public, espace privé et lien social

L'autre écueil majeur de l'approche en termes d'espace public est la séparation nette qu'elle opère entre les domaines public et privé. Pour ce qui concerne l'étude de l'intégration européenne au moins, cela a trois conséquences néfastes.

La première nous fait revenir sur le problème des catégories universalistes. Les auteurs comme J. Habermas avancent un découpage entre espace public et espace privé qui postule implicitement que toutes les sociétés européennes ont plus ou moins la même représentation du clivage public-privé. L'universalisme qui fonde cette entrée en matière et qui occulte des différences fondamentales entre peuples de l'Europe devient plus explicite lorsque Habermas préconise l'établissement d'un droit communautaire qui n'interviendrait pas dans la sphère privée des populations

19. J.-M. Ferry et P. Thibaud, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, pp. 153 et 202.

20. Art. cité, pp. 108-109.

21. Cette expression est empruntée à B. Poche, « L'Europe ne se compose que de minorités », communication au congrès *Le Rôle culturel des minorités dans la nouvelle réalité européenne*, Université de Trieste, septembre 1994, p. 13. Pour un autre exemple de confusion entre sociabilité, en l'occurrence culinaire, et socialité, voir la notion de « Cité culinaire » dans J.-F. Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, pp. 189-195.

22. B. Jobert (dir.), *Le Tournant néo-libéral*, Paris, L'Harmattan, 1994.

23. A. Smith, *L'Europe politique au miroir du local*, Paris, L'Harmattan, 1995.

24. R. Brubaker, *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 6-16. Une perspective similaire est développée par U. Hedetoft : « On nationalisers and Europeanisers in contemporary Europe – an introduction », dans U. Hedetoft (ed.), *Political Symbols, Symbolic Politics : Europe between Unity and Fragmentation*, Londres, Ashgate, 1998.

25. Thèse que nous avons développée plus longuement dans C. Belot et A. Smith, « Europe and collective identity : a challenge for the social sciences », dans U. Hedetoft, *op. cit.*

26. J. Lagroye, « La légitimation », dans M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique* (T. I), Paris, PUF, 1985, p. 399.

27. S. Hall (ed.), *Representation. Cultural Representations and Signifying Practices*, Londres, Sage, 1997.

de l'Europe, droit autour duquel devrait se développer un « patriotisme constitutionnel »²⁸. Non seulement une telle approche de la loi sous-estime l'enjeu politique que constituerait sa mise en application, mais elle semble être en pleine contradiction avec les écrits sociologiques de Habermas traitant de la légitimation des normes juridiques²⁹.

Deuxièmement, considérer, comme Jean-Marc Ferry, que les identités collectives peuvent (et même doivent) se déterritorialiser revient à occulter totalement la contribution des pratiques sociales à la formation des représentations du monde. Il est sous-entendu dans l'analyse en termes d'espace public que l'identité collective soit représente quelque chose d'archaïque, voire de dangereux, soit relève d'un domaine privé qu'il convient de déconnecter des questions de l'action politique. Poussée jusqu'au bout, cette conception revient à ignorer l'importance pour le lien social des pratiques historicisées, et notamment de celle de la langue : ainsi Pérez-Díaz fait de la banalisation de l'anglais une base importante de l'espace public européen³⁰. En réduisant la communication publique à l'intercompréhension des mots, il révèle un schématisme « hyper-fonctionnaliste »³¹.

Enfin, les auteurs qui se plaisent à diviser le monde en espaces public et privé disjoints postulent l'existence d'identités multiples : aujourd'hui, un individu qui habite en Europe n'aurait pas une seule identité collective, mais plusieurs – par exemple, de Birmingham, des Midlands, de l'Angleterre et de l'Europe. Plutôt que le résultat d'une recherche, toutefois, cette évidence érigée en doctrine est surtout un choix de paresse. Une de nos enquêtes en cours sur le rapport entre l'Europe, le sport et le territoire³² donne fortement à penser que l'appartenance à ces différents espaces n'implique pas la même intensité. Plus fondamentalement, *elles ne sont pas du même ordre*. Certes, les représentations sociales des grandes régions, de la nation et de l'Europe informent la définition des identités collectives. Mais ces représentations sont inséparables de ce qui forme le socle de l'identité collective : les pratiques sociales propres à un territoire.

Pour une étude de l'Europe des pratiques sociales et de leur représentation

Cette critique des approches dominantes de la légitimation de l'intégration européenne débouche sur une proposition : renverser la perspective. Plutôt que de continuer à aborder cet objet par le haut, il convient d'observer plus minutieusement la manière dont la formation de l'Union européenne déstabilise les pratiques sociales qui participent aux définitions contemporaines du territoire. Or, un tel changement d'optique ne peut se fonder que sur une conceptualisation plus forte de l'identité collective, de l'altérité et de leurs interconnexions.

En ce qui concerne le concept de l'identité, il est salutaire de rappeler l'approche développée par Bernard Poche. Selon lui, les identités collectives relèvent d'un

« principe de socialité » et constituent « un phénomène sociologique d'auto-définition (d'auto-référence) qui n'est réductible ni à des critères objectifs ni à la représentation que se font les individus concernés du monde extérieur, mais qui en revanche dépend de la représentation que les mêmes individus donnent d'eux-mêmes »³³. Sans nous étendre sur les représentations sociales observées au cours de notre enquête mentionnée plus haut, disons simplement que les entretiens menés dans un tel esprit montrent effectivement que la « socialité » que vivent les personnes interrogées n'est pas un produit de la simple sociabilité ou de découpages cartographiques de l'espace, comme le voudraient les approches simplistes de l'identité critiquées plus haut. Pour la plupart de nos interviewés, surtout pour ceux qui n'appartiennent pas aux élites, la représentation principale du territoire est étroitement liée à leur quotidien, quotidien auquel participe pleinement le fait de suivre le football ou le rugby. En cela les représentations du territoire ressemblent plus à des compositions qui naissent, qui s'entretiennent et qui évoluent « par le bas » qu'à une construction imposée « par le haut » à l'initiative des acteurs politiques et/ou de la société civile.

Dans une telle perspective, il convient de prendre la mesure de l'*intensité* des représentations et des pratiques recensées. Suivre le football a forcément un sens particulier pour chacun de nos interviewés. Ce sens pourrait s'interpréter au travers d'une analyse des trajectoires personnelles, selon une démarche plutôt psychologique. Sans nier l'intérêt de telles approches, nous nous intéressons d'abord aux formes de socialisation qui conditionnent le sens accordé au football, et notamment sa dimension collective. Plus généralement, s'intéresser à la socialisation sous l'angle du rapport entre individus et territoire est indispensable pour l'étude de l'intégration européenne. Contrairement aux postulats de nombreux politistes, ce rapport est selon nous essentiellement composé de pratiques sociales qui, en suivant des cheminements différents, participent à la circonscription de l'espace en informant les représentations de soi-même (*selfness*) et d'autrui (*otherness*). Une telle perspective a des conséquences concrètes, par exemple sur la construction des grilles de questions. Lors de nos entretiens, la question classique « D'où venez-vous ? » a presque toujours suscité des réponses courtes et banales inscrites dans

28. J. Habermas, « Citoyenneté et identité », *op. cit.*

29. J. Habermas, *Legitimation Crisis*, Londres, Heinemann, 1976.

30. Art. cité, p. 109.

31. Ce terme est emprunté à B. Poche, *L'Espace fragmenté*, Paris, L'Harmattan, 1996. Or, comme le souligne S. Hall (*op. cit.*, p. 5), les langues doivent être comprises comme des « systèmes de représentation ».

32. L'enquête consiste à ce jour en soixante-dix entretiens d'une durée d'une à trois heures auprès de personnes s'intéressant de plus ou moins près au football et au rugby. En Angleterre, nos interviewés habitent tous la région des Midlands ; en France, dans le Bordelais et la région de Montpellier.

33. B. Poche, « Le groupe territorial et son identité. Le lien social au-delà de la crise du politique », dans N. Marouf (dir.), *Identité-Communauté*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 85.

une représentation purement cartographique de l'espace. En revanche, conduits dans une perspective voisine de celle de Charles Taylor³⁴, nos entretiens ont permis d'approfondir une double question : « Quels lieux sont importants pour vous ? » et « Où vous sentez-vous chez vous ? ». En incitant nos interviewés à retracer leurs trajectoires sociales, cette entrée en matière a été plus riche d'enseignements sur les manières dont ils se situent sociologiquement entre leurs lieux de vie quotidienne et l'Europe.

Problématiser l'identification à un territoire et à ses pratiques sociales ne peut pas être séparé de l'étude des représentations de ce qui leur est externe : l'altérité. Il n'est pas question de nier la portée des contacts croissants entre les peuples d'Europe sous l'angle de la sociabilité mais de préciser l'altérité comme un concept analytique qui incite à étudier l'épaisseur des rapports interculturels. Une première clarification, fondamentale, concerne la notion de « frontière » et sa contribution aux divisions mentales de l'espace. Comme en témoigne l'intérêt exprimé par nos interviewés pour le football d'autres pays, les frontières nationales n'ont jamais été des barrières à la communication entre différents groupes sociaux. Il faut plutôt les considérer, à l'instar de Poche, comme des « disjonctions ». Plus précisément, « l'effet de frontière ne correspond pas (en tout cas ne correspond pas d'abord) à une séparation, mais à la reconnaissance, sur un nombre considérable de points qu'il ne faut pas se hâter d'appeler de détail, que les mêmes références ne signifient pas la même chose, que les objets n'ont pas le même contenu de sens »³⁵. Pour ne donner qu'un exemple rapide, si les « objets » en jeu dans le football professionnel (championnats, équipes, joueurs...) semblent familiers à la plupart de nos interviewés français et anglais, le « sens social »³⁶ d'un club, et notamment de son rapport au territoire, reste le plus souvent quelque chose d'étrange. Plus exactement, celui qui suit le football reconnaît les pièces du puzzle qui composent le déroulement de ce sport dans d'autres pays, mais il lui manque des « lunettes » pour pouvoir le saisir dans sa totalité.

Afin de saisir la production et les effets de ces « lunettes », le chercheur a besoin de terrains d'étude pertinents lui servant de révélateurs, d'une part, et qui l'obligent à pratiquer une méthodologie rigoureuse, d'autre part. Ces deux raisons motivent notre choix d'étudier la dimension européenne des sports de spectacle sous l'angle de leurs spectateurs. Loin d'être un simple acte de divertissement, *suivre* un club de football ou de rugby est abordé comme une pratique sociale qui participe à l'expression, à l'entretien et aux évolutions des représentations du territoire, tout en les révélant³⁷. Problématisé ainsi, suivre le football et/ou un club ne se réduit pas au seul acte d'aller au stade. Au contraire, cela renvoie à des échanges quotidiens producteurs du « monde » de l'interviewé, monde fait de représentations de « son » ou « ses » équipes et de leur territoire, mais aussi de celles d'autres espaces.

En somme, étudier les représentations sociales sous l'angle de l'identité et de l'altérité nous fait forcément revenir sur la force des pratiques sociales et sur l'inscription sociale du politique. Pour ne donner qu'un exemple, si nos interviewés évoquent volontiers les pratiques sociales qu'ils ont en commun avec d'autres habitants de leur ville ou région, les pratiques d'autres parties de leur nation et de pays d'Europe sont plus souvent représentées sous le signe de l'étrange et de la différence. En dépit de tout ce qui s'écrit sur le rapprochement des habitudes sociales en Europe et les connaissances de l'autre véhiculées par les médias, la familiarité entre peuples de l'Europe mérite toujours d'être relativisée. En effet, et sans vouloir faire une extrapolation abusive, il nous semble que ce rapport entre le familier et l'étrange constitue l'élément central de l'altérité européenne³⁸. Cette interprétation pourrait en tout cas servir d'hypothèse pour l'étude approfondie des rapports interculturels. Une telle problématisation nous semble encore plus nécessaire à une époque où les intérêts politiques des élites sociales, ainsi que les intérêts économiques des médias, poussent à proposer au contraire une vision aculturelle des contacts entre les peuples de l'Europe, comme ceux qui ont lieu à travers le sport. Comme l'écrit S. Wragg, « potentiellement – à travers la télévision et la globalisation – le football européen risque de rompre en partie ses liens avec le territoire et sa culture en entrant dans le monde de l'Eurovision »³⁹. Si la recherche en sciences sociales n'a évidemment pas à prendre position sur les aspects politiques d'une telle tendance, elle peut, et à notre avis elle doit, en formulant des questions pertinentes, participer au combat contre cette réduction de « l'Europe » à un simple jeu d'intérêts aseptisé.

Bien entendu, en termes de quantité d'enquêtés et de représentativité d'échantillon, notre approche pourra difficilement rivaliser avec les écrits sur l'intégration européenne fondés sur les sondages d'opinion. Justement, en refusant de « jouer dans la même cour » que les sondeurs, un de nos objectifs principaux a été de développer une approche moins marquée par leurs carences théoriques et méthodologiques. Conscient que notre démarche reste à enrichir, concluons par une remarque

34. Ch. Taylor, *Sources of the Self*, Londres, Macmillan, 1989 : « La question est spontanément formulée par les gens sous la forme "qui suis-je ?". Mais on ne peut répondre à cela par un nom et une généalogie. Ce qui répond à la question, c'est tout ce qui est pour nous d'importance cruciale. » (p. 27).

35. B. Poche, *op. cit.*, 1996, p. 215.

36. Le « sens social » est défini par M. Augé comme « le sens directement prescrit ou indirectement signifié des relations entre les uns et les autres », *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 1994, p. 84.

37. Problématisation informée par les travaux d'ethnologie, notamment Ch. Bromberger, *Le Match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.

38. Analyse similaire avancée sous le titre « L'Europe lointaine » dans M. Abélès, *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, 1996.

39. S. Wragg, « On the continent : football in the societies of North-West Europe », dans S. Wragg (ed.), *Giving the Game Away. Football, Politics, and Culture on Five Continents*, Leicester, Leicester University Press, 1995, p. 122.

méthodologique simple mais fondamentale. Elle concerne la posture analytique du chercheur par rapport aux représentations sociales de l'intégration européenne et de sa légitimation. Comme le rappelle un célèbre roman de David Lodge, les universitaires et autres intellectuels ont des pratiques sociales (lectures, voyages...) qui alimentent souvent une représentation du monde comme « tout petit ». Lorsqu'on travaille sur les représentations du territoire de personnes qui ne partagent pas forcément de telles pratiques, il ne faut jamais perdre de vue que, pour la plupart d'entre elles, le monde est tout sauf « petit ». Dit autrement, la première étape de toute recherche sur l'Europe doit être celle de la « défamiliarisation »⁴⁰. En renonçant à raisonner à partir de sa propre expérience pour interroger le sens social de celles des autres, le spécialiste-universitaire de l'intégration européenne serait mieux à même d'affirmer sa spécificité scientifique et, par ce biais, de participer plus fructueusement aux débats publics que l'intégration européenne ne manque, et ne manquera pas, de stimuler.

40. Terme développé par M. Abélès, *op. cit.*, 1997.